

Universités populaires : le programme à la loupe Cahier #4 : la question européenne

Ce cahier est un document de travail à l'attention des insoumis-es souhaitant approfondir leurs connaissances du programme l'Avenir en Commun.

Pour utiliser ce cahier de formation au mieux, vous pouvez vous reporter aux conseils du mode d'emploi des séances « Le Programme à la loupe » des universités populaires de la France Insoumise : https://avenirencommun.fr/univpop_programme/.

Vous pouvez utiliser, selon l'organisation de vos séances dans les groupes d'appui, un ou plusieurs modules du cahier ci-dessous. N'hésitez pas à compléter vos séances avec vos propres ressources. Ne cherchez pas forcément à tout faire d'un coup, piochez dans ce qui semble le plus pertinent.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ mardi 17 janvier : séance 1 – la 6e République
- ✓ mardi 31 janvier : séance 2 – l'urgence sociale
- ✓ mardi 14 février : séance 3 – la planification écologique
- ✓ **jeudi 2 mars : séance 4 – l'Europe**
- mardi 14 mars : séance 5 – géopolitique
- mardi 28 mars : séance 6 – le progrès humain
- mardi 11 avril : séance 7 – les nouvelles frontières

Certaines parties sont à compléter par le ou la formateur·trice quand il ou elle prépare sa séance. Les autres sont à faire avec les participant·e·s lors de la séance. Ces indications constituent des suggestions mais n'hésitez pas à vous approprier ce cahier et à le remplir à votre guise.

Introduction de la séance : la question européenne

1) Questions de préparation

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux du sujet.

- Pourquoi peut-on penser que l'Union européenne et ses institutions ne permettent pas d'organiser une véritable vie démocratique ?
- Quels problèmes structurels peut-on identifier ?
- Quels aspects de l'Union européenne me dérangent, moi, le plus ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Zoom sur la stratégie européenne : plan A / plan B

Intervenante Sophie Rauszer :

Vidéos supports :

- Extraits du discours de Jean-Luc Mélenchon au Sommet du plan B à Copenhague.
- [Pas vu à la télé - Épisode 1](#) – « Grèce : bilan d'un rêve brisé » - Dialogue avec Zoé Konstantopoulou

L'idée de « Plan B » est née à la suite du Coup financier contre la Grèce à l'été 2015. Le gouvernement de Tsipras a dû céder au chantage de Bruxelles et de l'Allemagne de Merkel. Car ces derniers avaient un Plan B : pousser Athènes hors de l'euro dans le chaos total, en détruisant son système bancaire et achevant son économie. Pour refuser ces chantages, nous devons avoir notre Plan B.

D'abord, pour pouvoir poser les premières pierres de notre programme, nous devons désobéir à certaines règles européennes, particulièrement en matière de libéralisation des services publics et de contrôle des capitaux. Dans ce cadre sécurisé, avec une transformation sociale du pays en cours, nous présenterons un plan A aux partenaires européens : des pistes de réforme de l'Union européenne. Les négociations devront se terminer d'ici à l'Assemblée Constituante de la VIème République afin de soutenir la stabilité juridique de ce nouveau régime. Le résultat des négociations avec Bruxelles sera soumis à referendum. Si le peuple français considère que l'accord obtenu permet de restaurer sa souveraineté, le gouvernement s'engagera dans la mise en oeuvre de cette nouvelle Europe. Sinon, nous lui offrons le Plan B : la sortie de l'Union européenne. L'UE n'y aura plus le monopole de la coopération européenne et internationale. Nous proposerons le lancement d'une monnaie commune ou encore un protectionnisme écologique et sociale avec tous les partenaires intéressés. Soit, ce qui nous aura été interdit dans l'UE sera proposé en dehors.

1. *Quel est l'intérêt d'une stratégie de Plan B ?*

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Sophie Rauszer :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

2) Question pense-bête

- Quelles sont les garanties que les négociations ne vont pas piétiner sans fin avec Bruxelles ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

3) Question piège

Le Plan B est-il anti-européen ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

4) Questions du public

Question 1 :

Question 2 :

5) Quizz

Retrouvez les réponses au bas du document.

- Qui a dit « *il ne peut y avoir de choix démocratique contre les Traités européens* » ?
- Quel pays a rejeté le Traité de Lisbonne par voie référendaire ?
- L'accord de libre-échange UE-Canada, le CETA, a été approuvé par le parlement européen le 15 février dernier. La ratification des parlements nationaux est-elle nécessaire pour appliquer le traité ?

Zoom sur les conséquences économiques de cette stratégie européenne

Intervenant : Jacques Généreux

Vidéos supports :

- [Formations économiques autour du plan B](#) : [la sortie de l'euro](#), [la dette](#), [le chômage](#), [le plan A](#) et [le plan B](#).
- [Intervention de Jean-Luc Mélenchon au Parlement européen](#) : "Nouveau traité européen : la finance avant le peuple"

Quelques données précises :

Le plan B a deux dimensions.

D'abord, il s'agit d'organiser la défense économique du pays, au cas où les organismes de l'Union européenne, de l'Eurozone ou même les « partenaires » européens décidaient de nous frapper. Le plan B érige une ligne de défense face aux marchés financiers, aux rapaces industriels, aux grands créanciers et à leurs relais institutionnels.

Mais en outre, ce plan B ouvre un nouvel avenir économique. Il organise la mutation du pays vers une transition écologique, une réduction des inégalités, une hausse des salaires, et une amélioration de la vie quotidienne. Sans les restrictions européennes sur le budget, la concurrence de tous les travailleurs et le libre-échange, nous allons améliorer la qualité de vie et rétablir de la démocratie : par exemple ouvrir des écoles communales, manger bio dans des cantines scolaires gratuites, moderniser les hôpitaux, accompagner les chômeurs dignement.

1) *Quelles sont les grandes propositions économiques du Plan A/plan B ?*

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Jacques Généreux :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

2) *Questions pense-bête*

- Qu'est ce qu'une monnaie commune ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

- Pourquoi et comment abolir la soi-disant « indépendance » de la BCE ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

3) *Questions pièges*

- Finalement, votre proposition d'euro commun revient au Serpent Monétaire Européen de 1972-78 qui a échoué. En quoi, cette proposition ne rencontrera-t-elle pas les mêmes échecs ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Votre proposition d'euro commun est-elle la même que celle de Marine Le Pen et de son ECU ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

4) *Questions du public*

Notez ici les deux questions posées par le public et ce que vous pensez être le plus important des réponses apportées.

Question 1 :

Question 2 :

6) Quiz

Retrouvez les réponses au bas du document.

- Qu'est-ce que le Pacte de Stabilité et de Croissance ? Quand a-t-il été mis en place ?
- Expliquez ce que signifie l'interdiction de monétisation de la dette.
- Qu'est-ce que la "dévaluation interne" ?

Conclusion

Personne n'est d'accord sur tout et c'est normal. Vous pouvez noter ici les passages qui vous déplaisent et en parler avec les autres participant·e·s : ont-ils/elles compris comme vous ? Ont-ils/elles des réponses à vos objections ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Que retenons-nous d'important de ce chapitre sur la question européenne ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Quelle autre mesure emblématique voulons-nous retenir ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Aller plus loin

Il y a un argument qui vous tient à cœur et que vous voulez partager ? Filmez-vous en train de l'expliquer lors de votre séance de formation collective, et envoyez la vidéo à universitesinsoumises@jlm2017.fr afin qu'elle soit diffusée et rajoutée sur la page des Universités populaires !

Ressources complémentaires

Toutes les ressources sont disponibles sur le site de *l'Avenir en commun* : <http://avenirencommun.fr/>

- Argumentaire sur la stratégie plan A / plan B
- Argumentaire insoumis sur [refuser les traités de libre échange : TAFTA, CETA, TISA](#)
- ["Euro, plan B" : la chaîne YouTube du sommet pour un plan B](#), octobre 2015
- [Audition programmatique sur la sortie des traités européens](#) avec Coralie Deleau et Aurélien Bernier, juin 2016
- [Université populaire "Face à l'Union Européenne"](#) avec Frédéric Lebaron, janvier 2017

Consultez la page des universités populaires !

Ce qu'en dit *l'Avenir en commun* :

L'EUROPE EN QUESTION : SORTIR DES TRAITÉS EUROPÉENS

49. Prendre les mesures immédiates et unilatérales de sauvegarde des intérêts de la Nation et d' application de notre projet
50. Organiser le processus de sortie du Royaume-Uni de l' Union européenne sans esprit de vengeance ou de punition
51. Plan A. Proposer une refondation démocratique, sociale et écologique des traités européens par la négociation
52. Appliquer un « plan B » en cas d'échec des négociations
53. Défendre et développer les coopérations avec les autres peuples d'Europe

Réponses aux Quizz

Zoom sur la stratégie européenne : plan A / plan B

Qui a dit « *il ne peut y avoir de choix démocratique contre les Traités européens* » ?

>>Réponse : Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, en 2015, suite à la victoire d'Alexis Tsipras et Syriza en Grèce. Et d'ajouter : « Athènes a accepté deux plans d'ajustement, elle doit s'y sentir tenue. Il n'est pas question de supprimer la dette grecque. Les autres pays européens ne l'accepteront pas (...) dire qu'un monde nouveau a vu le jour après le scrutin de dimanche n'est pas vrai. (...) Des arrangements sont possibles, mais ils n'altéreront pas fondamentalement ce qui est en place. »

Quel pays à rejeter le Traité de Lisbonne par voie référendaire ?

>>Réponse : L'Irlande. Les peuples français et néerlandais ont rejeté en 2005 le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Alors qu'ils n'ont pas été consultés pour le Traité de Lisbonne, l'Irlande a elle procédé à une consultation le 12 juin 2008. Les Irlandais ont rejeté le Traité de Lisbonne par 53,4 % des voix contre 46,6 %. Un deuxième referendum a alors été organisé en octobre 2009. A grand coup de battage médiatique, celui-ci a finalement approuvé le changement constitutionnel pour inclure le Traité de Lisbonne. En 2001, le peuple irlandais avait déjà rejeté le Traité de Nice. Et là aussi, il aura fallu forcer la main au peuple en organisant un deuxième referendum.

L'accord de libre-échange UE-Canada, le CETA, a été approuvé par le parlement européen le 15 février dernier. La ratification des parlements nationaux est-elle nécessaire pour appliquer le traité ?

>>Réponse : Non ! Les traités européens (art. 218 du Traité sur le fonctionnement de l'UE) prévoient en effet « l'application provisoire avant l'entrée en vigueur ». Il ne faut pas pour autant négliger le fait que cette entrée en vigueur ne sera possible qu'une fois la ratification des 38 parlements nationaux et locaux des États Membres de l'UE. Si un parlement s'y oppose, l'UE devra finalement refuser le traité ou a minima revoir intégralement sa copie.

Zoom sur les conséquences économiques de la stratégie européenne

Qu'est-ce que le Pacte de Stabilité et de Croissance ? Quand a-t-il été mis en place ?

>>Réponse : Le PSC fixe les « règles d'or » ; respectivement le maximum de déficit et de dette publics à 4 et 60% du PIB. Il a été mise en place en 1997 par deux règlements adossés au Traité d'Amsterdam. Dès 2005, la France et l'Allemagne dépassaient ces critères et

obtenus la prise en compte de leur « cas exceptionnel » pour éviter des sanctions. En revanche, les menaces de sanction sont bien réelles pour la Grèce et d'autres pays du Sud de l'Europe.

Expliquez ce que signifie l'interdiction de monétisation de la dette.

>>Réponse : C'est le fait que la BCE ne puisse pas acheter directement de la dette des États (bons du Trésor ou obligations d'État). Elle peut le faire uniquement sur les marchés secondaires (le marché « d'occasion » en quelques sortes) à un taux beaucoup plus élevés. Or, l'achat direct de dette améliorerait directement les conditions de financement d'un pays comme la Grèce à court terme sans qu'il ait besoin de réformes structurelles.

Qu'est-ce que la « dévaluation interne » ?

>>Réponse : la baisse des salaires. C'est l'idée néolibérale qu'il faut réduire le « coût du travail » afin de gagner en compétitivité, accroître les exportations et lutter contre la récession. C'est donc la mise en concurrence des travailleurs européens les uns avec les autres. Une politique sans fin puisque aux frontières même de l'UE, un salarié ukrainien gagne en moyenne 200 euros par mois, soit un prix du travail inférieur de 30 % au prix chinois. A mettre en parallèle avec le fait que les États ne peuvent plus utiliser des outils de base de leur souveraineté : la baisse des taux d'intérêt et du taux de change et la relance budgétaire.